

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du Lundi 27 juin 2022

Présents : BERAL Didier – BERRET Patrick — BESSON Colette – BRUN Roselyne – SARRASIN Cyril – MARMEY Annick – MOUTON Serge – BOISSIN Céline - JARDÉ Emilie – MASSONOT Amélie – CREUS Béata - TAULEIGNE Thierry – DOMERGUE Vincent – MURILLON Luc – CREUS Béata

Absents excusés : DOMINIQUE Olivier

Pouvoirs : Pas de pouvoirs

Secrétaire de séance : DOMERGUE Vincent

➤ Aménagement centre village :

- **Demande de subvention projet équipements sportifs de proximité :**
- Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du centre village, il est envisagé d'intégrer l'installation d'équipements sportifs de proximité innovants tels que : skate park, arena airfit, table de teqboard, et table de ping-pong, Il indique qu'un groupe de travail s'est constitué pour mener une réflexion sur ce type d'équipements et qui a notamment évalué le coût d'acquisition et d'installation à 90 000 € HT.

Il précise que ces équipements envisagés seront mis à disposition de l'Ecole Communale de MERCUER, dans le cadre d'une convention d'utilisation et qu'ils seront en accès libre pour le public, en dehors du temps scolaire.

Il informe qu'actuellement l'Agence Nationale du Sport peut aider à financer des projets dans ce domaine. Le taux de subvention proposé est de 50 % minimum (jusqu'à 80 % selon les critères : caractère innovant, situation, démarche écoresponsable, pratique féminine ou intergénérationnelle), le seuil minimal de demande de subvention étant de 10 000 €. La part d'autofinancement doit être au minimum de 20 %.

En vue des possibilités de financement pour ce projet d'installation d'équipements sportifs de proximité, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet d'acquisition et d'installation d'équipements sportifs de proximité, pour un montant prévisionnel de 90 000 € HT, dans le cadre du projet d'aménagement du centre village
- SOLLICITE une subvention, à ce titre, auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80 %,
- AUTORISE le Maire à signer et déposer le dossier de demande de subvention correspondant,
- AUTORISE le Maire à signer une convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs avec l'école Communale de MERCUER,
- **Création et composition d'un comité de pilotage :**
- Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un groupe de travail informel composé d'élus mène actuellement une réflexion sur le projet d'Aménagement Centre village en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Il précise qu'afin de continuer l'élaboration de ce projet, il convient à présent de créer un comité de pilotage et d'en désigner les membres parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création du comité de pilotage du projet d'Aménagement Centre village,
- DESIGNER Les membres suivants au sein du Conseil Municipal pour constituer ledit comité de pilotage :

Comité de Pilotage Centre Village
Président : DOMERGUE Vincent
Elu Référent du dossier : MOUTON Serge
BOISSIN Céline
JARDÉ Emilie
BESSON Colette
MURILLON Luc
BRUN Roselyne

➤ Attribution marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire :

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été publiée en vue de choisir un prestataire pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire. Le montant prévisionnel annuel des prestations étant fixé sans minimum avec un maximum de 24 000 € HT. Il est d'une durée d'un an avec possibilité de 3 périodes de reconduction d'un an, soit 4 ans au total, représentant un montant maximum 96 000 € HT pour la durée du marché en cas de reconduction totale.

Il indique qu'au terme de la publication faite du 07/4/2022 au 09/05/2022 en procédure adaptée, publiée sur le site achatpublic.com et dans la rubrique Annonces Légales du Dauphiné, une seule offre a été reçue.

S'agissant d'une procédure confiée au service commun MARCHES PUBLICS de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, suivant convention autorisée par délibération du 13/12/2021, le rapport d'analyse a été préparé par le service précité et présenté aux élus communaux le 17 juin 2022 : la notation obtenue par le seul candidat étant la suivante :

NOM DU CANDIDAT	1-PLEIN SUD RESTAURATION (agence à Largentière/siège social à MONTELIER 26)
Note valeur technique /50	34,50
Note Prix / 50	50,00 (prix du repas HT 3.54 €, TVA à 5.5% soit un montant TTC de 3.73 €)
Note générale / 100	84,50
Classement	1

Ayant eu lecture du résultat de la consultation et du classement proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer le marché avec PLEIN SUD RESTAURATION pour un démarrage des prestations à la rentrée scolaire de septembre 2022.

- PRECISE que les sommes afférentes aux prestations du marché seront inscrites au budget en section de fonctionnement au chapitre 011.

➤ Attribution marché de titres restaurant pour agents communaux :

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été publiée en vue de choisir un prestataire pour la fourniture et livraison de titres restaurant pour les agents communaux, dans les conditions fixées par délibération DEL 2022 007 prise en séance du 24/01/2022.

Le montant prévisionnel annuel du marché a été fixé sans minimum avec un maximum de 10 000 € HT. Il est d'une durée d'un an avec possibilité de 3 périodes de reconduction d'un an, soit 4 ans au total, représentant un montant maximum 40 000 € HT pour la durée du marché en cas de reconduction totale.

Il indique qu'au terme de la publication faite du 07/4/2022 au 09/05/2022 en procédure adaptée, publiée sur le site achatpublic.com, deux offres ont été reçues.

S'agissant d'une procédure confiée au service commun MARCHES PUBLICS de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, suivant convention autorisée par délibération du 13/12/2021, le rapport d'analyse a été préparé par le service précité et présenté aux élus communaux le 17 juin 2022 : la notation obtenue par les candidats étant la suivante :

NOM DU CANDIDAT	1-UP	2- EDENRED France
Note valeur technique /50	46,00	45,00
note Sécurité /10	10,00	9,90
note Délai/10	9,00	5,00
Note Prix / 30	30,00	29,34
Note générale / 100	95,00	89,24
Classement	1	2

Le Maire propose d'attribuer le marché au candidat arrivé en première position du classement.

Ayant eu lecture du résultat de la consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire de signer et notifier le marché au prestataire UP pour un démarrage des prestations au terme du marché en cours qui prend fin au mois de juin 2022 et ainsi, afin de garantir aux agents communaux, le bénéfice du titre restaurant sans interruption.

- PRECISE que les sommes afférentes aux prestations du marché seront inscrites au budget en section de fonctionnement au chapitre 012.

➤ Attribution gratification stagiaire :

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Elisa VERON, jeune de la commune de MERCUER, scolarisée actuellement en classe de terminale BAC Professionnel Gestion et Administration au Lycée Professionnel Jules Froment à AUBENAS a effectué une nouvelle période de stage au sein du secrétariat de la Mairie, du 21 mars 2022 au 15 avril 2022.

Compte-tenu de la qualité de son travail et de sa bonne implication au sein du service, notamment dans le cadre de la préparation des élections, il est proposé de lui attribuer une nouvelle gratification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer à Elisa VERON, scolarisée en classe de Terminale BAC professionnel Gestion et Administration au Lycée Professionnel Jules Froment à AUBENAS, une gratification d'un montant de 400,00 € au titre de sa période de stage effectuée au sein du secrétariat de la Mairie du 21 mars 2022 au 15 avril 2022.

- PREVOIT au budget le financement de cette dépense.

➤ Attribution exceptionnelle chèques cadeaux agents communaux :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une attribution annuelle de chèques a lieu pour le Noël des agents communaux.

Au regard du contexte actuel d'inflation des prix, il propose d'effectuer une attribution exceptionnelle de chèques cadeaux, au titre de la rentrée scolaire, pour améliorer ponctuellement le pouvoir d'achat des agents communaux.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- DECIDE d'effectuer une attribution exceptionnelle de chèques cadeaux, pour un montant de 170 € par agent, pour l'évènement « Rentrée scolaire 2022 »,
- PREVOIT au budget le financement de cette dépense.

➤ Attribution marchés concernant la construction d'un local du service technique :

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Par délibération en date du 05 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un local pour les services techniques de la commune de MERCUER, compte-tenu de l'état de vétusté et de l'impossibilité de remise aux normes du bâtiment existant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation, en procédure adaptée a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux, comprenant 7 lots distincts. L'avis d'Appel Public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation achat public le 24 mars 2022 et dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré) en date du 28 mars 2022. Les offres étaient à rendre pour le 22 avril 2022 à 10h00.

Suite à la séance d'ouverture des plis qui a eu lieu à la Mairie le 27 avril 2022 à 9h00, une analyse des offres a été réalisée par le Maître d'œuvre ESTEVE & DUTRIEZ Architectes. Au regard de cette analyse, et conformément au règlement de la consultation, une phase de négociation a été engagée avec les entreprises du lot n°4 Menuiseries bois/Plâtrerie/Peinture.

Suite à la négociation, une analyse des offres finale a été réalisée par le maître d'œuvre avec la proposition d'attribution des marchés suivants :

Lots	Entreprises	Montant marché € HT
Lot n°1 : Gros Œuvre/Aménagement extérieurs	SARL MICHEL JAUFFRE	130 169,15 €
Lot n°2 : Charpente et couverture métalliques/Bardage	SAS SERGE GAILLARD	82 455,46 €
Lot n°3 : Menuiseries métalliques/Serrurerie	SAS SERGE GAILLARD	30 374,00 €
Lot n°4 : Menuiseries bois/Plâtrerie/Peinture	SARL JOINT ROYAL	19 243,04 €
Lot n°5 : Carrelage	SASU RIGOUDY	8 380,50 €
Lot n°6 : Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire	SAS ESTEVE Frères	14 753,00 €
Lot n°8 : Electricité	SARL ELECTRICITE GILBERT ROBERT	6 984,00 €

Sur la base du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir les entreprises suivantes pour chacun des 7 lots :

Lots	Entreprises	Montant marché € HT
Lot n°1 : Gros Œuvre/Aménagement extérieurs	SARL MICHEL JAUFFRE	130 169,15 €
Lot n°2 : Charpente et couverture métalliques/Bardage	SAS SERGE GAILLARD	82 455,46 €
Lot n°3 : Menuiseries métalliques/Serrurerie	SAS SERGE GAILLARD	30 374,00 €
Lot n°4 : Menuiseries bois/Plâtrerie/Peinture	SARL JOINT ROYAL	19 243,04 €
Lot n°5 : Carrelage	SASU RIGOUDY	8 380,50 €
Lot n°6 : Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire	SAS ESTEVE Frères	14 753,00 €
Lot n°8 : Electricité	SARL ELECTRICITE GILBERT ROBERT	6 984,00 €

- AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.